
COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE

CSOR – PV DE LA RÉUNION N°2/2019

1^{er} juin 2019

Maison Régionale des Sports de Talence, Siège LANA

Présidence : Alain Gouguet

Membres présents : Gérard Pajot, Patrick Bergeaud, Gaston Leveque, Dominique Lionard, Philippe Lafourcade, Françoise Jeante

Membres excusés : Yves Vignau, Yoan Cabirol,

Membres de droit excusés : Éric Raul, Jean-Pierre Rouquier

CTS/CTR excusés : Bernard Mossant, Frédéric Taillard, Thierry Vigneron, Fabien Lambomez

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (11h30)

APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION

PV adopté à l'unanimité.

INTERCLUBS

BILAN 2019

- Présentation des clubs au 1^{er} tour 2019 (tableau)
20 en N2, 4 en N3, 4 autres N3 (règlement N3)
Bilan 1^{er} tour : problème de calcul sur les présences de jury
 - Marche :
Il est regrettable que les officiels Marche n'assument pas leur fonction lorsqu' ils jugent des athlètes de leur club.
Il est tout aussi regrettable de voir l'article concernant le chef juge Marche sur le site du club de Niort.
RAPPEL : les juges de Marche doivent rejoindre le poste qui leur a été attribué dès la fin de la Marche.
 - Dominique Lionard nous informe qu'un contrôle anti-dopage a été effectué lors du 1^{er} tour des Interclubs sur 1500m Masculin et 3000m Masculin.
 - On a pu remarquer une bonne ambiance sur les finales N2.
-

PRÉVISIONS 2020

Tableau joint

PÉNALITÉS FINANCIÈRES POUR ABSENCE DE JURY

À ce jour il n'y a pas de pénalités financières pour les Interclubs (pénalités financières pour les clubs en N1) mais elles pourraient être à envisager selon des règles qui restent à déterminer (certains clubs n'ont pas le nombre de juges nécessaires ni d'aides et ne font pas d'effort).

RÉPARTITION DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS

Tableau joint

Dominique Lionard propose qu'une réflexion soit menée sur la possibilité d'étendre les indemnités pour les clubs en finale N3 avec participation financière (à déterminer) de ces clubs.



RÉGIONAUX DE MONT-DE-MARSAN

L'adjoint aux sports de la ville de Mont-de-Marsan s'est engagé à faire enlever les panneaux installés le long de la zone de réception du triple-saut et ceci sur 12m. Les échanges avec l'élus ont été très courtois.

AJOUT DE LA MARCHE ES/SE

Il a été demandé d'ajouter de la Marche Es/Se sur 10000m.

→ Cette distance n'existe pas aux Championnats de France et ne sera donc pas ajoutée.

La Commission Marche doit organiser un 20 km.

CALENDRIER AUTOMNAL

Chaque Comité ou plusieurs comités ensemble doivent organiser les compétitions de qualifications en fonction des dates limites :

- Championnats Nationaux Interclubs Jeunes Ca/Ju/Es : 20 octobre à Dijon
 - Championnats Promotion Interclubs Ca/Ju/Es : 20 octobre à Saint-Renan
 - o Date limite de qualification : 6 octobre
 - Coupe de France : 12/13 octobre à Blois
 - o Date limite de qualification : 29 septembre
-

CALENDRIER HIVERNAL

RAPPEL des dates des championnats de France

- France U18-U20 : 22/23 février 2020
- Lancers Longs : pas fixé
- Épreuves combinées - Marche : 1^{er}/2 février 2020
- France U23 et Nat : 8/9 février 2020
- Élite : 29 février et 1^{er} mars à Liévin
- France Cross : 7/8 mars 2020 à Montauban
- France Master : 14/15 mars 2020 à Nantes

DATES LANA en salle au Stadium

- Championnat LANA Épreuves combinées et Marche : 11/12 janvier 2020
- Meeting Courses : 18 ou 19 janvier 2020
- Meeting Courses sprint : 18 ou 19 janvier (date inverse à celle retenue pour le stadium)
- Championnat LANA U23 et Se : 25 ou 26 janvier 2020
- Championnat LANA U18 et U20 : 8 ou 9 février 2020
- Championnat LANA U16 : 15 mars 2020

LANCERS LONGS

- Date à déterminer
-

IMPLANTATION CROSS

- ¼ finale 2 février 2020 : 2 zones Sud et Nord
- ½ finale 16 février 2020

Pour le ¼ finale Sud, deux 2 propositions : Agen et Oloron. Dominique Lionard explique la rotation de cette compétition entre les comités concernés. Agen est donc retenu et sera validé après la visite du CTS.

Pour le ¼ finale Nord, trois propositions : La Souterraine, Rochechouart et le SBAC. Après délibération, les membres de la CSOR proposent un classement.

1/ Séréilhac 2/ SBAC 3/ La Souterraine

Gérard Pajot indique que le cross 2019 du CDA 87 s'est déroulé sur le site de Séréilhac et que celui-ci est adapté à un ¼ de finale.

Une visite par le CTS confirmera ce choix.

Pour la ½ finale : pas de candidat

Patrick Bergeaud propose qu'il soit demandé au SBAC, candidat au ¼ de finale, de prendre la ½ finale.

→ Alain Gouguet est chargé de contacter au plus vite les responsables du club. La réponse sera donnée rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

À la demande des CTS.

- Uniformisation entre les zones Nord et Sud
Même appellation des compétitions (championnat dans la zone sud et pré-régionaux dans la zone nord) :
Il ne peut pas y avoir de championnat de zone – donc cette compétition ne peut pas faire l'objet de remise de médailles, ni de podiums rentrés sur le SI-FFA – il faut rester à championnat de zone.
- Uniformisation sur les compétitions : faire des compétitions par niveau pour toutes les compétitions qualificatives.

Patrick Bergeaud demande à ce que le compte-rendu de la réunion de travail (Patrick Bergeaud, Gérard Pajot, Dominique Lionard) sur le cross soit publié.

→ Dominique se propose de le mettre en forme rapidement.

Françoise Jeante
Secrétaire CSOR

1	US TALENCE*	49 375
2	ENTENTE BASSIN ATHLETISME*	48 648
3	COGNAC AC	45 623
4	STADE NIORTAIS *	44 520
5	ENTENTE BRUGES SAINT BRUNO ATH	43 930
6	SEVRE BOCAGE AC	43 458
7	ATHLETISME SUD 17*	43 058
8	AS SAINT-JUNIEN*	42 371
9	AUNIS A. LA ROCHELLE AYTRE*	41 277
10	CORREZE ATHLE*	40 801
11	PESSAC AC	40 354
12	SA MERIGNAC	39 608
13	AVIRON BAYONNAIS ATHLETISME	38 696
14	AS LIBOURNE*	37 613
15	GRAND ANGOULEME ATHLETISME	37 031
16	BORDEAUX ATHLE*	36 924
17	DORDOGNE ATHLE*	36 849
18	UNION SPORTIVE CENON ATHLETISM	36 392
19	ENTENTE STADE VILLENEUVE SUR L	35 729
20	STADE MONT DE MARSAN	34 823
21	CA BEGLAIS	34 744
22	AS ST MEDARD	33 631
23	UA COTEAUX DE GARONNE*	33 132
24	ENTENTE POITIERS ATHLE 86	30 537
25	PAYS BASQUE ATHLETISME*	30 401
26	LIMOGES ATHLE*	27 028
27	ROCHEFORT ATHLETISME CLUB	24 397
28	E.A.P. CHATELLERAUDAIS	22 572

1	US TALENCE*	49 375
2	ENTENTE BASSIN ATHLETISME*	48 648
3	COGNAC AC	45 623
4	STADE NIORTAIS *	44 520
5	ENTENTE BRUGES SAINT BRUNO ATH	43 930
6	SEVRE BOCAGE AC	43 458
7	ATHLETISME SUD 17*	43 058
8	AS SAINT-JUNIEN*	42 371
9	AUNIS A. LA ROCHELLE AYTRE*	41 277
10	CORREZE ATHLE*	40 801
11	SA MERIGNAC	39 608
12	AS LIBOURNE*	37 613
13	GRAND ANGOULEME ATHLETISME	37 031
14	BORDEAUX ATHLE*	36 924
15	DORDOGNE ATHLE*	36 849
16	UNION SPORTIVE CENON ATHLETISM	36 392
17	STADE MONT DE MARSAN	34 823
18	CA BEGLAIS	33 744
19	AS ST MEDARD	33 631
20	UA COTEAUX DE GARONNE*	33 132
1	PESSAC AC	40 354
2	AVIRON BAYONNAIS ATHLETISME	38 696
3	ENTENTE STADE VILLENEUVE SUR L	35 729
4	ENTENTE POITIERS ATHLE 86	30 537
5	PAYS BASQUE ATHLETISME*	30 401
6	LIMOGES ATHLE*	27 028
7	ROCHFORT ATHLETISME CLUB	24 397
8	E.A.P. CHATELLERAUDAIS	22 572

IMPACT FINANCIER 2018 N1

Indemnités de déplacement N1

BORDEAUX ATHLE*	Limoges	223	855,50
US TALENCE*	Limoges	228	874,68
GRAND ANGOULEME ATHLETISME EQ 2	Limoges	104	398,98
LIMOGES ATHLE* 1	Limoges	0	0,00
ENTENTE BRIVE TULLE ATHLE* 1	Limoges	96	368,29
ENTENTE POITIERS ATHLE 86	Limoges	131	502,56

782

3000

3000 3,83631714

Indemnités de déplacements des clubs de N2

Siège		1° Tour	Kms	2° Tour	Kms	Total	
Gujan	ENTENTE BASSIN ATHLETISME*	Gujan	0	Niort	243	243	1 480
	US TALENCE* 2	Gujan	53	Niort	193	246	1 498
	COGNAC AC	Cognac	0	Niort	87	87	530
	AUNIS A. LA ROCHELLE AYTRE*	Cognac	109	Niort	65	174	1 060
Saintes	ATHLETISME SUD 17*	Cognac	32	Niort	76	108	658
	STADE NIORTAIS *	Cognac	87	Niort	0	87	530
Cerizay	SEVRE BOCAGE AC	Cognac	160	Niort	69	229	1 395
Ussel	CORREZE ATHLE	Limoges	149	Libourne	253	402	2 448
	GRAND ANGOULEME ATHLETISME	Cognac	43	Libourne	113	156	950
	CA BEGLES	Libourne	35	Mt de Marsan	130	165	1 005
Bordeaux	BORDEAUX ATHLE 2	Gujan	64	Mt de Marsan	134	198	1 206
Perigueux	DORDOGNE ATHLE*	Cognac	114	Libourne	85	199	1 212
	ENTENTE BRUGES SAINT BRUNO ATH	Gujan	66	Niort	186	252	1 535
	SA MERIGNAC	Libourne	43	Libourne	43	86	524
	AS LIBOURNE*	Libourne	0	Libourne	0	0	
	STADE MONT DE MARSAN	Dax	54	Mt de Marsan	0	54	329
	AS ST MEDARD	Gujan	59		0	59	359
	AS ST JUNIEN	Limoges	32	Libourne	179	211	1 285
	UNION SPORTIVE CENON ATHLETISME	Libourne	28	Mt de Marsan	137	165	1 005
Floirac	UA COTEAUX DE GARONNE	Libourne	30	Mt de Marsan	133	163	993
			1158		2126	6,09	19 999,56